



COORDINATION DES SYNDICATS

CGT DE VERALLIA

Votre force pour l'avenir



Intéressement Verallia : le jugement

Tout au long des négociations, la CGT aura tout fait pour améliorer le projet d'accord intéressement.

- D'une part en faisant des propositions concrètes
- D'autre part en utilisant le temps nécessaire à la négociation

Deux syndicats ont cédé à l'appel de la direction en stoppant les négociations 2 mois avant la fin et en demandant un référendum. Ceci a permis à la direction de ne plus rien lâcher et d'imposer son odieux chantage auprès des salariés en créant une "peur de ne pas toucher d'intéressement".

Pour autant, le référendum aura désavoué la direction puisque 842 salariés seulement sur 1 795 inscrits auront voté "oui" (soit 46,90 % des inscrits – moins de la moitié) et parmi les votants, le total de 66,66 % de "OUI" pourtant exigés par la direction n'a pas été atteint !

La direction avait certifié par écrit que si les 66,66 % n'étaient pas atteints il n'y aurait pas d'intéressement, et pourtant malgré le fait que les 66,66 % n'étaient pas atteints il y aurait possibilité d'obtenir une dérogation...

Ce qui confirme bien qu'il aurait été possible d'améliorer cet accord ! Depuis le départ la direction a fait peur pour imposer une régression sociale, qui a été acceptée sans lutte par certaines OS complaisantes.

La CGT aura tout fait, jusqu'au dernier jour pour empêcher la régression de l'accord intéressement et faire respecter le choix des salariés. Vous avez été très nombreux à nous faire remonter que vous vouliez l'intéressement, mais que vous ne vouliez pas ce mauvais accord ! Ce qui est confirmé par le résultat du vote du référendum.

Le tribunal n'aura pas retenu la négociation déloyale. Le juge s'est donné 2 fois un délai supplémentaire pour rendre son jugement dans cette affaire très compliquée. Le jugement prévu le 17 juillet aura été repoussé au 25 juillet, puis au 31 juillet.

Conséquences : ce mauvais accord va s'appliquer pour les 3 années à venir, avec toutes les conséquences des engagements qui sont précisés dans son contenu.

Depuis plus de 3 mois, la direction a vanté son accord et a mis en avant des excellents chiffres promettant un intéressement meilleur... L'avenir nous donnera raison ou tort... Mais ce qui est sûr, c'est que Merlin l'enchanteur devra assurer ses engagements quant au montant de l'intéressement annoncé et promis aux salariés !

Car si les chiffres annoncés et promis ne sont pas au RDV, la CGT sera là et répondra présente pour organiser les salariés dans une lutte collective pour regagner le pouvoir d'achat perdu.

La CGT vous alerte sur les dangers à venir concernant la flexibilité, les restructurations avec les conséquences sur les effectifs, etc.

N'hésitez pas à solliciter vos élus CGT pour agir au plus vite et collectivement.